



Plan d'action sur l'égalité des sexes – Mettre les droits des femmes et des filles au cœur de la relance mondiale pour un monde où les hommes et les femmes sont égaux

Bruxelles, le 25 novembre 2020

Aujourd'hui, la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont présenté des plans ambitieux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes dans toute l'action extérieure de l'Union européenne.

Alors que l'on observe certaines avancées importantes, quoiqu'inégales, dans la promotion des droits des femmes et des filles, aucun pays au monde ne semble actuellement en bonne voie pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'émancipation de toutes les femmes et filles à l'horizon 2030. Qui plus est, les effets sanitaires et socio-économiques de la crise de la COVID-19 touchent actuellement les femmes et les filles de manière disproportionnée. Ainsi, étant donné qu'une plus grande proportion de femmes occupent un emploi informel ou travaillent dans des secteurs vulnérables, le rythme des suppressions d'emplois les concernant est 1,8 fois supérieur à celui des hommes. Le taux de pauvreté parmi les femmes pourrait s'élever à 9,1 %.

Pour y remédier, le nouveau plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III) vise à accélérer les progrès en matière d'émancipation des femmes et des filles, tout en sauvegardant les gains réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long des 25 années ayant suivi l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Pékin.

Le haut représentant et vice-président, M. Josep **Borrell**, a fait la déclaration suivante: *«Le fait de garantir les mêmes droits à chacun confère à nos sociétés une autonomie accrue. Cela les rend à la fois plus riches et plus sûres. Cela transcende les principes ou les obligations morales. La participation des femmes et des filles et le fait pour elles d'endosser des responsabilités en matière d'encadrement est un gage essentiel de démocratie, de justice, de paix, de sécurité et de prospérité, ainsi que l'assurance d'une planète plus verte. Avec ce nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, nous encourageons la réalisation de progrès plus nombreux et plus rapides vers l'avènement de l'égalité entre les femmes et les hommes.»*

La commissaire chargée des partenariats internationaux, M^{me} Jutta **Urpilainen**, a déclaré ce qui suit: *«Il est capital de renforcer notre engagement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour parvenir à une relance mondiale durable après la crise de la COVID-19 et pour bâtir des sociétés à la fois plus justes, plus inclusives et plus prospères. Les femmes et les filles se trouvent en première ligne face à la pandémie et méritent à ce titre d'être également placées aux commandes de la relance qui lui succédera. En tant que membres d'une Commission qui entend tenir compte à la fois de la dimension hommes-femmes et du contexte géopolitique, nous souhaitons œuvrer plus étroitement avec nos États membres, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires, à l'érection d'un monde où les hommes et les femmes sont véritablement égaux.»*

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action extérieure de l'UE 2021-2025

Le troisième plan d'action sur l'égalité des sexes dote l'UE d'un cadre stratégique s'articulant autour de cinq axes d'action visant à accélérer les progrès nécessaires au respect des engagements internationaux et à faire en sorte que le monde offre à chacun la possibilité de s'épanouir. Ce plan fait de la promotion de l'égalité des sexes une priorité de toutes les politiques et actions extérieures, propose une feuille de route pour travailler conjointement avec les parties prenantes à l'échelon national, régional et multilatéral; intensifie l'action dans des domaines thématiques stratégiques; appelle les institutions à montrer l'exemple, et garantit la transparence des résultats.

Les cinq axes d'action par le menu:

1) 85 % de toutes les nouvelles actions entreprises dans le cadre des relations extérieures

contribueront à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes d'ici 2025. Le GAP III introduit des règles strictes en matière d'application et de suivi du principe de l'intégration de la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs. Il y a lieu que l'ensemble de l'aide extérieure dans tous les secteurs, y compris les infrastructures, le numérique, l'énergie, l'agriculture et les financements mixtes, etc., intègre une perspective sexospécifique et soutienne l'égalité entre les femmes et les hommes.

2) Une vision stratégique commune doublée d'une coopération étroite avec les États membres et les partenaires au niveau multilatéral, régional et national. Le GAP III préconise le développement d'une approche commune pour l'ensemble des acteurs de l'UE à l'échelon national et plaide en faveur d'actions axées sur des questions stratégiques particulières. Une analyse sexospécifique minutieuse et une étroite concertation avec les États membres, les organisations de la société civile, les militants des droits des femmes et les jeunes constitueront une assise solide pour des actions sur le terrain.

3) Le GAP III appelle à une accélération des progrès, en mettant l'accent sur les grands domaines thématiques de coopération, dont la lutte contre la violence à caractère sexiste et la promotion de l'émancipation économique, sociale et politique des femmes et des filles. Il met de nouveau l'accent sur un accès universel aux soins de santé, sur la santé génésique et sexuelle et les droits connexes, sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation, ainsi que sur la promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités. Il intègre aussi pleinement le cadre stratégique de l'UE concernant les femmes, la paix et la sécurité, et introduit la perspective sexospécifique dans de nouveaux domaines stratégiques, tels que la transition verte et la transformation numérique.

4) Montrer l'exemple. Le plan d'action appelle l'Union européenne à montrer l'exemple, notamment en instituant une structure d'encadrement tenant compte de la dimension hommes-femmes et équilibrée entre les hommes et les femmes aux plus hauts niveaux politiques et de direction.

5) Mesurer les résultats. Le GAP III adopte une nouvelle approche du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage, en mettant davantage l'accent sur la mesure des résultats. L'UE va mettre en place un système de suivi quantitatif, qualitatif et inclusif, afin d'accroître l'obligation de rendre des comptes aux citoyens et de garantir la transparence et l'accès à l'information sur l'aide qu'elle apporte à l'égalité des sexes dans le monde. La Commission, en coopération avec le SEAE, mesurera les progrès annuels accomplis dans la mise en œuvre du GAP III.

Une approche porteuse de transformation

L'un des principaux objectifs du nouveau plan d'action est de contribuer à l'émancipation des femmes, des filles et des jeunes en les encourageant à faire pleinement usage de leurs droits et à accroître leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Le GAP III soutient fermement la participation des femmes et des filles et le fait pour elles d'endosser des responsabilités en matière d'encadrement, ce qu'il encourage, par exemple, au travers de programmes de gouvernance et de réformes de l'administration publique.

Il promouvra une approche transversale et porteuse de transformation et placera le principe d'égalité des sexes au centre de toutes les politiques et de toutes les actions. Il a pour finalité de s'attaquer aux causes structurelles de l'inégalité entre les femmes et les hommes et à la discrimination à caractère sexiste, notamment en incitant activement les hommes et les garçons à s'élever contre les normes et les stéréotypes sexistes. Enfin, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, le plan d'action s'emploie à combattre toutes les dimensions transversales de la discrimination, en s'intéressant tout particulièrement, par exemple, aux femmes handicapées, aux femmes migrantes et à la discrimination fondée sur l'âge ou l'orientation sexuelle.

Contexte

Ce plan d'action sur l'égalité des sexes, axé sur l'action extérieure, reprend les objectifs de la [stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes](#), la première stratégie de la Commission dans le domaine de l'égalité, qui constitue la concrétisation des engagements pris par sa présidente, M^{me} von der Leyen, dans ses [orientations politiques](#).

Pour en savoir plus:

[Communication conjointe – Troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes \(GAP III\)](#)

[Fiche d'information](#)

[Vidéo](#)

Personnes de contact pour la presse:

[Nabila MASSRALI](#) (+32 2 298 80 93)

[Ana PISONERO-HERNANDEZ](#) (+32 2 295 43 20)

[Xavier CIFRE QUATRESOLS](#) (+32 2 297 35 82)

[Gesine KNOLLE](#) (+32 2 295 43 23)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [Illustration 2020/2](#)